

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 992

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

Supprimer la seconde phrase de l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à apporter des garanties au texte.